

Parc naturel marin de Martinique

CONSEIL DE GESTION

SEANCE DU 18 AVRIL 2018

Délibération PNMMart_2018_5

**Avis sur la nomination de la déléguée du directeur auprès
du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L131-8 et suivants et R 334-36 et suivants
Vu le décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,
Vu le décret n° 2017-784 du 5 mai 2017 portant création du Parc naturel marin de Martinique,
Vu l'arrêté en date du 2 janvier 2017 nommant Monsieur Christophe AUBEL en qualité de directeur général de l'établissement

Le quorum étant atteint, les membres ont pu valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de Madame Aude BRADOR comme directrice déléguée du Parc naturel marin de Martinique.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cet avis au directeur général de l'Agence française pour la biodiversité.

Article 3 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion

Olivier Marie-Reine

